CAPRD
Société par actions simplifiée au capital de 20 000 €
Siège social : 31 Rue Jules Verne – Zic n°2
97420 LE PORT
RCS SAINT-DENIS N°979 012 085

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 17 JUIN 2024 À 16H30

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à seize heures trente,

La société CAPR SAS, représentée par son Président Monsieur Christophe CAILLÉ,

Associée Unique de la société CAPRD,

- Après avoir exposé que le Président de la société a arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice ;
- Et après avoir pris connaissance des comptes, du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes,

A pris les décisions ci-après concernant l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et à l'affectation du résultat de cet exercice.

PREMIERE RESOLUTION

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2023** approuve ces comptes, tels qu'ils sont établis. Elle approuve également toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

L'Associée Unique donne quitus entier au Président pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Résolution adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associée Unique décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à -38 636 € en totalité en report à nouveau.

L'associée unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il n'a pas eu lieu à distribution de dividende antérieurement.

Résolution adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits du procès-verbal de ses délibérations pour accomplir toutes formalités légales ou autres, ainsi que toutes mesures de publicité et notamment tout dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Résolution adoptée

..../...

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre des délibérations de la société.

CHRISTOPHE CAILLÉ
ES QUALITES



.../...

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CAPRD SAS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 4

Adresse de l'entreprise 31 Rue Jules VERNE 97420 PORT — Durée de l'exercice précédent*

Numéro SIRET* 9 7 9 0 1 2 0 8 5 0 0 0 1 0 — Néant ☐ *

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122023 Net 3	N-1 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	68 265	AQ	1 444	66 820	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	17 688	AU	460	17 228	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH		BI			
		TOTAL (II)	BJ	85 953	BK	1 905	84 048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	13 114	BY		13 114	
		Autres créances (3)	BZ	6 698	CA		6 698	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	85 756	CG		85 756	
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
		TOTAL (III)	CJ	105 569	CK		105 569	
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	191 523	1A	1 905	189 618	

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP **N° 2051 2024**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CAPRD SAS — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 20 000)	DA	20 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(38 636)	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(18 636)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	64 118	
	Dettes fiscales et sociales	DY	43 231	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	100 905	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	208 254	
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	189 618	

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	208 254	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CAPRD SAS — Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N – 1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	66 039	FH		FI	66 039	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	66 039	FK		FL	66 039	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	66 039	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	45 061	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	286	
	Salaires et traitements*					FY	48 621	
	Charges sociales (10)					FZ	8 533	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1–2° al.3 du CGI) HS)					GA	1 905	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	104 408	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(38 368)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	268	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	268	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(268)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(38 636)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise SAS CAPRD SAS — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	66 039	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	104 676	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(38 636)	
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP		
	– Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS A5			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	

(7) joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

Exercice N	
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

Exercice N	
Charges antérieures	Produits antérieurs

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE

1. FAITS CARACTERISTIQUES

1.1 Faits marquants

Il s'agit du deuxième exercice de CAPRD sous la franchise Mister auto.

1.2 Activité

La société constituée le 4 septembre 2023, clôture son premier exercice social composé de 4 mois.
Son activité réside dans le commerce de détail d'équipements automobiles en ligne.

Faits marquants :
Pour son fonctionnement, l'activité dispose de deux points de vente un dans le nord et un dans le sud, permettant la livraison et la gestion des commandes physiques.
Pour améliorer l'efficacité du dispositif, les sites ont été déplacés de leur site d'origine pour venir s'inscrire sur les concessions, au Nord chez JCA chaudron et dans le sud, dans le parc d'occasions VO à ravine Blanche St pierre.

2. PRINCIPES, REGLES & METHODES COMPTABLES

2.1 Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n°2014-03 du 05/06/14 relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, qui correspondent à divers logiciels et licences, sont évaluées à leur coût d'acquisition. L'amortissement des logiciels est calculé sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire.

2.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) et amorties sur la durée de vie prévue, selon le mode linéaire :

Nature	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans

Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques, mat. & outillage	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	2 à 8 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 8 ans

2.1.3 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Les titres de participation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, majoré des frais engagés pour leur acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.1.4 Stocks

Néant

2.1.5 Créances

- Comptabilisation des créances : les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

- Appréciation du risque de non-recouvrement des créances :
 - La société procède à la dépréciation des créances dans le cas où l'insolvabilité prévisible ou notoire du débiteur est avérée. Les sommes impayées inscrites en « clients douteux » sont dépréciées nominalement à 100 %.
 - En ce qui concerne le traitement retenu pour les créances détenues sur les autres sociétés constitutives du Groupe CAILLE, il convient de se reporter à la note 3.2.1 ci-après.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 Stocks

N/A

3.2 Créances

3.2.1 Nature des créances inscrites au bilan

En K€	Total brut	HORS GROUPE	HORS GROUPE	GROUPE	GROUPE
			provision		provision
Prêts et créances rattachées à des participations	**0**	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	**0**	0	0	0	0
Créances clients	**13**	13	0	0	0
Autres créances	**7**	3	0	4	0
Comptes courants	**0**	0	0	0	0
Total créances	**20**	**16**	**0**	**4**	**0**

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 Capital social

Le capital social est composé de 1000 actions de valeur nominale à 20 € soit 20 000 Euros.

4.2 Variation des capitaux propres

Les éléments ayant affecté les capitaux propres au 31 décembre 2023 sont repris en détail dans le tableau ci-dessous.

(En €)	31/12/2022	Affectation résultat	Distrib.	Augm.	Dimin.	31/12/2023
Capital	**0**			20		**20**
Prime d'émission, de fusion	**0**					**0**
Réserve légale	**0**					**0**
Autres réserves	**0**					**0**
Report à nouveau	**0**					**0**
Résultat de l'exercice 2022	**0**					**0**
Résultat de l'exercice 2023						**-39**
	0	**0**	**0**	**0**	**0**	**-19**

4.4 Dettes inscrites au bilan

4.4.1 Précisions sur les passifs de la société

Ces passifs se décomposent de la façon suivante (données en K€) :

Décomposition des passifs au 31 décembre 2023 (en K€)	Total	GROUPE	HORS GROUPE
Provisions pour risques et charges	**0**	0	0
Dettes financières – établissements de crédit	**0**	0	0
Dettes financières Autres	**0**	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes	**0**	0	0
Dettes fournisseurs (y compris sur immobilisations)	**64**	6	58
Dettes fiscales et sociales	**43**	0	43
Autres	**101**	101	0
Total passifs	**208**	**107**	**101**

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité en k€

Le chiffre de la période s'élève à 66K€

5.2 Détail des transferts de charges

N/A

5.3 Détail des charges et produits exceptionnels en K€

N/A

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Autres informations complémentaires

6.1.1 Effectif moyen

L'effectif moyen équivalent temps plein au 31 décembre 2024 est de 6.21 salariés.

6.1.2 Consolidation

La SAS CAPRD est détenue à 100 % par la SAS CAPR et est intégrée globalement dans les comptes consolidés de la SA GROUPE CAILLE.

6.1.3 Intégration fiscale

La société est intégrée fiscalement par la société GROUPE CAILLE SA, société tête d'un groupe fiscal composé de 23 sociétés membres au 31 décembre 2023.

6.1.4 Convention de trésorerie

Compte tenu de convention de trésorerie avec ses filiales, GROUPE CAILLE a consenti des avances à certaines de ses filiales et a obtenu des avances d'autres de ses filiales. La convention de trésorerie de la branche automobile conclue en 2011 entre CAILLE AUTOMOBILES et ses filiales s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Un avenant 9 à cette convention a été signé en Décembre 2023 fixant le taux d'intérêt à 2%.

6.2 Engagements hors bilan

6.2.1 Engagements donnés :

N/A

6.2.2 Engagements donnés : indemnités de fin de carrière

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Il n'a pas été conclu de contrat d'assurance en vue de financer les engagements de retraite. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision et leur montant est indiqué en annexe.
L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.25 %
- Taux de croissance des salaires : 1.5 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans

Les engagements de retraite au 31 décembre 2023 sont estimés à 0 €.

6.2.3 Tableau détaillé des cautions et hypothèques données

N/A

6.2.4 Tableau détaillé des cautions reçues

N/A

6.3 Evènements post clôture

N/A

EXA
CORRESPONDANT MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

CAPRD

Société par Actions Simplifiée au capital de 20 000 euros
31 rue Jules Verne – ZIC n°2 – 97420 LE PORT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

commissaire
aux comptes

EXA
CORRESPONDANT MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

CA PRD

Société par Actions Simplifiée au capital de 20 000 euros
Siège social : 31 rue Jules Verne – ZIC n°2 – 97420 LE PORT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de la société CA PRD,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CA PRD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Evaluation des créances** : la note 2.1.5 de l'annexe décrit la méthode appliquée par la société pour évaluer le risque de non-recouvrement des créances figurant au bilan à la clôture. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives, nous nous sommes assurés de la correcte évaluation des dépréciations comptabilisées en procédant

.../...

notamment à une analyse de la procédure mise en œuvre par la société pour identifier ce risque et à un contrôle de l'apurement post-clôture de ces créances.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés appellent de notre part l'observation suivante : le rapport de gestion du Président ne précise pas que la perte de l'exercice a pour conséquence de porter les capitaux propres à un montant inférieur à la moitié du capital social et qu'il appartient au Président, en conséquence, de convoquer une assemblée générale extraordinaire dans le délai de quatre mois qui suit l'approbation des comptes à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

.../...

EXA
CORRESPONDANT MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Saint-Denis, le 17 juin 2024

Le Commissaire aux comptes



Franck LOUSSOUARN

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023
Capital souscrit non appelé			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement			
Frais de développement			
Concessions, brevets et droits similaires			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances, acomptes sur immo. incorporelles			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions	68 265	1 445	66 820
Installations techniques, matériel, outillage			
Autres immobilisations corporelles	17 689	461	17 228
Immobilisations en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Participations par mise en équivalence			
Autres participations			
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
ACTIF IMMOBILISE	**85 954**	**1 905**	**84 048**
STOCKS ET EN-COURS			
Matières premières, approvisionnements			
En-cours de production de biens			
En-cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
CREANCES			
Créances clients et comptes rattachés	13 115		13 115
Autres créances	6 699		6 699
Capital souscrit et appelé, non versé			
DIVERS			
Valeurs mobilières de placement			
(dont actions propres :)			
Disponibilités	85 756		85 756
COMPTES DE REGULARISATION			
Charges constatées d'avance			
ACTIF CIRCULANT	**105 570**		**105 570**
Frais d'émission d'emprunts à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion actif			
TOTAL GENERAL	**191 523**	**1 905**	**189 618**

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Rubriques			31/12/2023
Capital social ou individuel	(dont versé :	20 000)	20 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :	)	
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)	
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)	
Report à nouveau			
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			-38 637
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES			**-18 637**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
PROVISIONS			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			64 118
Dettes fiscales et sociales			43 232
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			100 905
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance			
DETTES			**208 255**
Ecarts de conversion passif			
TOTAL GENERAL			**189 618**

...s annuels annexés au rapport
... commissaire aux comptes

Compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	31/12/2023
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services	66 040		66 040
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**66 040**		**66 040**
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			
Autres produits			
PRODUITS D'EXPLOITATION			**66 040**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes			45 062
Impôts, taxes et versements assimilés			286
Salaires et traitements			48 621
Charges sociales			8 534
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Sur immo. : dot. aux amort. (Dont amort. fonds. commercial)			1 905
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Autres charges			
CHARGES D'EXPLOITATION			**104 408**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**-38 369**
OPERATIONS EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
PRODUITS FINANCIERS			
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées			268
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIERES			**268**
RESULTAT FINANCIER			**-268**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**-38 637**

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Rubriques	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	
Impôts sur les bénéfices	
TOTAL DES PRODUITS	**66 040**
TOTAL DES CHARGES	**104 676**
BENEFICE OU PERTE	**-38 637**

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

ANNEXE

1. FAITS CARACTERISTIQUES

1.1 Faits marquants

Il s'agit du premier exercice de CAPRD sous la franchise Mister auto.

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

1.2 Activité

La société constituée le 4 septembre 2023, clôture son premier exercice social composé de 4 mois.
Son activité réside dans le commerce de détail d'équipements automobiles en ligne.

Faits marquants :
Pour son fonctionnement, l'activité dispose de deux points de vente un dans le nord et un dans le sud, permettant la livraison et la gestion des commandes physiques.
Pour améliorer l'efficacité du dispositif, les sites ont été déplacés de leur site d'origine pour venir s'inscrire sur les concessions, au Nord chez JCA chaudron et dans le sud, dans le parc d'occasions VO à ravine Blanche St pierre.

2. PRINCIPES, REGLES & METHODES COMPTABLES

2.1 Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n°2014-03 du 05/06/14 relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, qui correspondent à divers logiciels et licences, sont évaluées à leur coût d'acquisition. L'amortissement des logiciels est calculé sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire.

2.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) et amorties sur la durée de vie prévue, selon le mode linéaire :

Nature	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans

Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques, mat. & outillage	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	2 à 8 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 8 ans

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

2.1.3 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Les titres de participation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, majoré des frais engagés pour leur acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.1.4 Stocks

Néant

2.1.5 Créances

- Comptabilisation des créances : les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

- Appréciation du risque de non-recouvrement des créances :
 - La société procède à la dépréciation des créances dans le cas où l'insolvabilité prévisible ou notoire du débiteur est avérée. Les sommes impayées inscrites en « clients douteux » sont dépréciées nominalement à 100 %.
 - En ce qui concerne le traitement retenu pour les créances détenues sur les autres sociétés constitutives du Groupe CAILLE, il convient de se reporter à la note 3.2.1 ci-après.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 Stocks

N/A

3.2 Créances

3.2.1 Nature des créances inscrites au bilan

En K€	Total brut	HORS GROUPE	HORS GROUPE provision	GROUPE	GROUPE provision
Prêts et créances rattachées à des participations	**0**	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	**0**	0	0	0	0
Créances clients	**13**	13	0	0	0
Autres créances	**7**	3	0	4	0
Comptes courants	**0**	0	0	0	0
Total créances	**20**	**16**	**0**	**4**	**0**

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 Capital social

Le capital social est composé de 1000 actions de valeur nominale à 20 € soit 20 000 Euros.

4.2 Variation des capitaux propres

Les éléments ayant affecté les capitaux propres au 31 décembre 2023 sont repris en détail dans le tableau ci-dessous.

(En €)	31/12/2022	Affectation résultat	Distrib.	Augm.	Dimin.	31/12/2023
Capital	0			20		20
Prime d'émission, de fusion	0					0
Réserve légale	0					0
Autres réserves	0					0
Report à nouveau	0					0
Résultat de l'exercice 2022	0					0
Résultat de l'exercice 2023						-39
	0	0	0	0	0	-19

Comptes annuels annexés au rapport du Commissaire aux comptes

4.4 Dettes inscrites au bilan

4.4.1 Précisions sur les passifs de la société

Ces passifs se décomposent de la façon suivante (données en K€) :

Décomposition des passifs au 31 décembre 2023 (en K€)	Total	GROUPE	HORS GROUPE
Provisions pour risques et charges	0	0	0
Dettes financières – établissements de crédit	0	0	0
Dettes financières Autres	0	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes	0	0	0
Dettes fournisseurs (y compris sur immobilisations)	64	6	58
Dettes fiscales et sociales	43	0	43
Autres	101	101	0
Total passifs	208	107	101

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité en k€

Le chiffre de la période s'élève à 66K€

5.2 Détail des transferts de charges

N/A

5.3 Détail des charges et produits exceptionnels en K€

N/A

6. AUTRES INFORMATIONS

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

6.1 Autres informations complémentaires

6.1.1 Effectif moyen

L'effectif moyen équivalent temps plein au 31 décembre 2024 est de 6.21 salariés.

6.1.2 Consolidation

La SAS CAPRD est détenue à 100 % par la SAS CAPR et est intégrée globalement dans les comptes consolidés de la SA GROUPE CAILLE.

6.1.3 Intégration fiscale

La société est intégrée fiscalement par la société GROUPE CAILLE SA, société tête d'un groupe fiscal composé de 23 sociétés membres au 31 décembre 2023.

6.1.4 Convention de trésorerie

Compte tenu de convention de trésorerie avec ses filiales, GROUPE CAILLE a consenti des avances à certaines de ses filiales et a obtenu des avances d'autres de ses filiales. La convention de trésorerie de la branche automobile conclue en 2011 entre CAILLE AUTOMOBILES et ses filiales s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Un avenant 9 à cette convention a été signé en Décembre 2023 fixant le taux d'intérêt à 2%.

6.2 Engagements hors bilan

6.2.1 Engagements donnés :

N/A

6.2.2 Engagements donnés : indemnités de fin de carrière

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Il n'a pas été conclu de contrat d'assurance en vue de financer les engagements de retraite. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision et leur montant est indiqué en annexe.
L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.25 %
- Taux de croissance des salaires : 1.5 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans

Les engagements de retraite au 31 décembre 2023 sont estimés à 0 €.

6.2.3 Tableau détaillé des cautions et hypothèques données

N/A

6.2.4 Tableau détaillé des cautions reçues

N/A

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

6.3 Evènements post clôture

N/A